

Contrat d'utilisation

entre

SIX Terravis SA, Brandschenkestrasse 47, case postale 1758, 8021 Zurich (ci-après «SIX Terravis»)

et

1. Partenaire contractuel

Société: _____

Identifiant: _____

Adresse: _____

NPA/localité: _____

Canton: _____

Contact: _____

E-mail de la personne de contact: _____

E-mail pour les avis de confirmation: _____

2. Objet du contrat

Le présent contrat renferme les dispositions de base relatives à l'accès électronique du partenaire contractuel aux données et régit la consultation ainsi que la transmission de ces dernières.

SIX Terravis propose à l'échelon national un portail électronique de renseignements fonciers, Terravis, permettant de consulter et d'utiliser des données à des fins personnelles.

3. Prestations de SIX Terravis

SIX Terravis exploite une plateforme électronique (Terravis) offrant les services ci-après:

- Mise à disposition de la plate-forme Terravis avec les fonctionnalités suivantes:
 - Accès aux données du registre foncier, aux mensurations cadastrales et aux données des systèmes d'information géographiques des cantons
 - Livraison standardisée des données aux partenaires contractuels

- Module de supervision et d'audit pour les organes de surveillance des fournisseurs de données et des partenaires contractuels
 - Gestion centralisée des utilisateurs avec administration externe par les partenaires contractuels
 - Module de décompte et d'encaissement permettant de prélever périodiquement aux participants les émoluments cantonaux ainsi que les sommes dues pour l'utilisation de Terravis, et de transférer les émoluments aux fournisseurs de données. Cette fonction est optionnelle pour les cantons.
- Mise à disposition et maintenance de GBDBS, interface nationale avec les registres fonciers
 - Présentation standardisée des informations disponibles

4. Conditions Générales et tarifs

Le partenaire contractuel reconnaît que les Conditions Générales de SIX Terravis et les tarifs en vigueur font partie intégrante du présent contrat. Les Conditions Générales dans leur version en vigueur et la liste des prix peuvent être consultées sur www.terravis.ch ou adressées par e-mail au partenaire contractuel si ce dernier en émet le souhait. Les tarifs ainsi que les Conditions Générales en vigueur à la date de la signature du contrat sont annexés au présent contrat. Toute modification des tarifs doit être notifiée par courrier 100 jours à l'avance par SIX Terravis.

5. Début et durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de la date de sa signature; il est conclu pour une durée indéterminée.

6. Résiliation du contrat

Le présent contrat peut être résilié par chacune des parties avec un préavis de 90 jours sur notification écrite à l'autre partie.

Une décision de sanction à caractère définitif autorise la Confédération et les cantons à exiger la rupture du contrat. En ce cas, SIX Terravis dispose d'un droit de résiliation extraordinaire avec effet immédiat.

7. Droit applicable et for judiciaire

Les relations juridiques entre SIX Terravis et le partenaire contractuel sont exclusivement régies par le droit suisse.

Le for judiciaire pour tout litige découlant du présent contrat est Zurich.

8. Annexes

Sont annexés au présent contrat:

- les Conditions Générales
- les tarifs de SIX Terravis SA – notaires

SIX Terravis SA

Fait le, à

Partenaire contractuel

Fait le, à

Signature valable